



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

débits de tabac

Question écrite n° 95642

Texte de la question

M. Daniel Boisserie appelle l'attention de M. le ministre du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'État sur la crise que traverse actuellement la profession de buraliste. Alors qu'ils sont concurrencés de manière déloyale par le commerce transfrontalier, l'Europe tente de leur porter un mauvais coup en voulant autoriser sans restriction l'importation de cigarettes et en empêchant ainsi le contingentement des cartouches. Les pertes de recettes constatées par les buralistes sont importantes et inquiétantes, notamment pour ceux qui exercent en milieu rural. Ces derniers y jouent un rôle crucial puisqu'ils gèrent en même temps de véritables services au public tels que dépôt de pain, bar-restaurant, dépôt de presse. Les fermetures de bureaux de tabac risquent de se multiplier aux dépens de l'aménagement du territoire. Compte tenu des pertes importantes que les débiteurs de tabac subissent actuellement, il lui demande donc si le Gouvernement peut envisager une hausse de la rémunération qui leur est allouée, et qui est fixée actuellement à 6 %.

Texte de la réponse

Débatu dans le cadre de la loi de finances rectificative pour 2010, le projet du Gouvernement visant à supprimer l'article 575 G et à modifier l'article 575 H du code général des impôts (CGI) pour rendre la législation conforme au droit communautaire n'a pas été adopté par la représentation nationale. Dans ces conditions, les restrictions quantitatives imposées à la détention et à la circulation du tabac demeurent inchangées. Le Gouvernement reste très attaché à la situation des buralistes dont la rémunération moyenne liée à la vente de tabac a augmenté de 57 % entre 2002 et 2010. Par ailleurs, des travaux ont été engagés afin de déterminer le plus précisément possible le marché parallèle en valeur et en volume (achats transfrontaliers, contrebande et contrefaçon).

Données clés

Auteur : [M. Daniel Boisserie](#)

Circonscription : Haute-Vienne (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 95642

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : Budget, comptes publics, fonction publique et réforme de l'État

Ministère attributaire : Budget, comptes publics, fonction publique et réforme de l'État

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 décembre 2010, page 13419

Réponse publiée le : 5 juillet 2011, page 7179